

gorge et leurs épaules, qu'elles découvraient aussi leurs jambes.

N'oublions pas de dire que ces ouvertures étaient en partie défendues par des *affiches*, c'est à dire des broches, des agrafes, des épingle.

Si vous voulez voir passer dans la rue une élégante romaine du quatorzième siècle, ouvrons *Le roman de la rose*, précieuse encyclopédie des sentiments et des mœurs de cette époque :

Mais bien se soit avant mirée
Pour savoir s'elle est bien parée.
Et quand à point se sentira.
Par la rue elle s'en ira
A belles et fières allures,
Non pas trop molles ni trop dures,
Humides ni roides, mais partout
Gentille et plaisante surtout.
Les épaules, les hanches neuve
Si noblement que l'on ne trouve
Femme de plus beau mouvement,
Et marche joliettement
Sur ses élégantes bottines,
Qu'elle aura fait faire si fines,
Ses pieds moulant si bien à point
Que de plus on n'y trouve point.
Et si sa robe traîne à terre
Sur le pavé, que par derrière
Elle la lève, ou par devant,
Comme pour prendre un peu de vent ;
Ou, comme sait si bien le faire,
Pour démaître avoir plus légère,
Sa redouche coquettement
Et découvre son pied charmant,
Pour que chacun passant la voie
La belle forme du pied voie.

Charles V aimait la simplicité dans les vêtements. Il ne souffrait pas qu'autour de lui, les hommes portassent des souliers à la polouine ni les habits trop courts dont je parlerai tout à l'heure. Il ne voulait pas non plus que les femmes se serrassent trop la taille, "ne femmes cousues en leurs robes trop estralantes." Néanmoins, la reine possédait de riches atours et changeait de costume plusieurs fois par jour, suivant l'usage de la Cour : on la voyait "par diverses heures du jour abis rechangez plusieurs foiz, selon les costumes royaux." Son exemple était suivi, ce dont bien des maris soupiraient. Aussi, le chevalier de La Tour Landry, écrivait vers 1370, un traité destiné à l'éducation de ses filles, s'efforce-t-il de les prémunir contre les tendances au luxe et à la coquetterie :

Mes filles, n'imitiez pas ces femmes qui, en voyant une robe ou un atour de nouvelle forme, s'empresment de dire à leur mari : "Seigneur je vous en prie que j'en aie ; telle ou telle en a, j'en puis bien avoir. Sire, l'on me dit que telle a telle chose qui trop bel et trop bien lui sied, je vous prie que j'en aie."

Plus loin, il leur raconte la vie de sa première femme, qui ne paraît pas lui avoir laissé de bien vifs regrets. Quand elle fut morte, écrit-il, elle comparut devant saint Michel assisté du diable. Ils avaient une balance. D'un côté, saint Michel mettait le bien qu'elle avait fait ; de l'autre, le diable entassait ses péchés, ses mauvaises paroles, ses "anneaux et petits bijoux," surtout ses robes : "Ha, saint Michel, ceste femme avoit dix paires de robes, que longues que courtes, et vous savez bien qu'elle en eust assez de la moitié moins..." Tout bien pesé, "ses maux passèrent ses biens faits." Le diable l'emporta. Il lui fit revêtir toutes ses robes et y mit le feu, "et la povere ame plonroit et se doulouoit moult piteusement."

LE COMMERCE DES CHEVEUX



A cérémonie se passe les jours de grandes fêtes, beaucoup de femmes sont amenées par la curiosité dans des bourgs ou des villages.

Chose curieuse, c'est par la coquetterie que le marchand de cheveux attire les passantes et les convainc de lui vendre leurs cheveux. Ce n'est jamais une somme d'argent qu'il leur offre en échange, mais quelques ornements de toilette : un fichu en toile, un bonnet neuf et léger, etc.

Les paysannes hésitent, tentées, incertaines, timides. Le marchand est tellement engageant ; il parle si bien que l'une des écouteuses s'avance, se décide... Elle choisit parmi les colifichets qui l'attirent, puis défait sa coiffe, laisse ses cheveux se dérouler sur ses épaules. Les paquets de cheveux s'entassent dans la caisse de l'acheteur ; le lendemain il fera une autre localité et ainsi de suite, tant que durera la saison de cette moisson d'un nouveau genre. Elle se fait de mai à juin et de septembre à novembre.

Chaque marchand va trouver, après son expédition faite, le courtier pour le compte duquel il travaille, lui présente les vingt-cinq ou trente kilos de cheveux, fruit de ses pérégrinations et de ses boniments, les lui revend. Chaque courtier entre ainsi en possession d'une quantité respectable de chevelures blondes, noires ou rousses, et se rend à la saint Jean d'été, à Limoges, où se tient le grand marché aux cheveux, fréquenté par les marchands en gros de Paris et de l'étranger. Il présente sa marchandise, la fait valoir, non sans parfois avoir, ou verni légèrement les cheveux pour leur donner bel air, ou les avoir alourdis par un enduit de cire et de graisse. C'est environ de 50 à 80 francs le kilo que s'écoulent les cheveux ainsi vendus en gros.

Il y a une autre source d'alimentation pour le marché des cheveux. Ce sont les démêlures des cheveux restés aux dents des peignes, que les chiffonniers trouvent et qu'en gens sachant le prix de tout, ils trient soigneusement. On aura une idée de l'extension formidable du commerce des vrais cheveux, ou, si l'on préfère des faux cheveux, quand on saura que 14,000 kilos de cheveux provenant de démêlures jetées rentrent triomphalement dans les maisons de coiffure.

Mais, ces cheveux entassés dans des sacs, il s'agit d'en faire des crêpés, des nattes, d'en refaire des chevelures... Un innombrable personnel va s'y employer ! Il faut d'abord trier les cheveux un par un, selon leur nuance et selon leur longueur. Car les chevelures naturelles ont des nuances diverses, mais il est admis que les cheveux postiches ne doivent pas présenter ce caractère, et qu'ils doivent avoir la même couleur.

On fait des nattes, qu'on enroule sur des moules, et qu'on passe à l'étuve pour les friser. Un procédé un peu différent donne les crêpés.

Mais voici le posticheur. C'est le véritable créateur de la chevelure artificielle, les autres ouvriers et ouvrières lui ont préparé la besogne. A lui de réunir les mèches, de tordre les nattes, de disposer les crêpés selon les ordres de la cliente mondaine ou de l'artiste.